



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

Service des Ressources Humaines  
Bureau de la gestion collective  
des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par :  
Camille de MONTROND

Tél : 05.67.76.56.87  
Mél : drh65grh@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac  
65016 TARBES

Tarbes, le 4 mars 2024

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs d'Académie,  
Directeurs Académiques des Services de l'Éducation  
Nationale

**Objet** : Mobilité des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2024  
Mouvement complémentaire interdépartemental par voie d'ineat et d'exeat

**Références** : Lignes directrices de gestion ministérielles relative à la mobilité des personnels de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, parues au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021

Pièces jointes :

- note relative aux modalités d'intégration dans le département des Hautes-Pyrénées ;
- formulaire demande d'INEAT

Conformément à la note citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'intégration dans le département des Hautes-Pyrénées des instituteurs et professeurs des écoles, par exeat et ineat directs non compensés, pour la rentrée scolaire 2024.

Je vous invite à porter ces informations à la connaissance des enseignants du premier degré relevant de votre autorité, désirant intégrer le département des Hautes-Pyrénées.

**Toutes les demandes doivent être transmises uniquement, sous couvert de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du département d'origine**, au fur et à mesure de leur arrivée, y compris celles pour lesquelles l'accord d'exeat resterait en instance de décision.

La date limite de réception des demandes est fixée au **vendredi 5 avril 2024**.

La division des ressources humaines reste à votre écoute pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

L'Inspectrice d'Académie

Anne MIQUEL VAL